

Culture PREVENTION

EAU DE
JAVEL

LA BUHOTIERE
TEL. 02.99.25.46.00

	<p>HYPOCHLORITE DE SODIUM 13% chlore actif solution 150 g/l de chlore actif EXTRAIT DE JAVEL 13%</p> <p>N° INDEX 017-011-00-1 - N° CAS 7681-52-9 - N° CE 231-668-3</p>	
DANGER		
<p>Mentions de danger : H290 - Peut être corrosif pour les métaux. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. EUH031 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.</p> <p>Conseils de prudence : P201 + P202 - Lire les pictogrammes, les étiquettes ou l'étiquette de sécurité. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection. P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION, rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les vêtements) : éliminer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau abondamment. P304 + P340 - EN CAS D'IRRITATION, débrancher le récipient à l'écart et le maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Obtenir les conseils de contact si le produit est irritant. P501 - Agir conformément au CENTRE ANT-POISON ou un médecin.</p>		

Le risque chimique

LE RISQUE CHIMIQUE

Le risque chimique ?
Qu'est ce que c'est ?
Que couvre ce terme ?
C'est l'objet du présent

numéro de votre magazine d'information « Culture Prévention ».

Sous cette dénomination imprécise, apparaissent de nombreux produits qui font partie du quotidien de tous, comme par exemple : le chlore. Quoi de plus ordinaire que ce produit, utilisé très fréquemment et parfois à dose très concentrée dans diverses opérations de nettoyage ou de désinfection.

Pour autant, ce type de produit n'est pas anodin, car il contient des substances actives qui peuvent avoir des effets indésirables, pouvant être très graves, en cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation sans protection adaptée.

Et que pensez des risques encourus avec d'autres produits chimiques, comme la graisse, les peintures, les raticides... ?

Les articles qui suivent sont l'occasion de mieux connaître ce sujet afin de mieux en appréhender les risques...et vous aider à les éviter.

Florence BOURHIS/MADEC
CRC Bretagne Nord

DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

Les produits chimiques pour nettoyer, dégraisser sont omniprésents dans les entreprises conchylicoles. Et pourtant, leurs risques sont trop souvent sous-estimés.

Comme tout autre risque présent dans l'entreprise, la démarche de prévention s'applique au risque chimique. Elle s'appuie sur les principes généraux de prévention, édictés par le code du travail (article L.4121-2).

1. REPÉRER LE DANGER : QUELS SONT LES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX ?

Les produits chimiques peuvent contenir des agents toxiques, corrosifs, sensibilisants et surtout des agents CMR (Cancérogène, Mutagène, ou Reprotoxique).

Alors, il est indispensable de :

- ➔ Faire l'inventaire des produits chimiques présents et utilisés sur le chantier conchylicole.
- ➔ Identifier les dangers du produit à l'aide de l'étiquette : trois types de danger peuvent être distingués : le danger physique (explosif, comburant, inflammable...), le danger pour la santé (toxique, corrosif, sensibilisant, cancérogène...) et le danger pour l'environnement.
- ➔ Collecter les fiches de données de sécurité (FDS) et les analyser : il s'agit d'un document obligatoire permettant aux fournisseurs de produits chimiques de communiquer aux utilisateurs : les éléments relatifs pour la santé et l'environnement, liés à l'utilisation du produit ; les indications relatives aux moyens de protection et de prévention à mettre en œuvre et aux mesures à prendre en cas d'urgence.

2. ÉVALUER ET HIÉRARCHISER LES RISQUES

Une fois les agents chimiques dangereux repérés, il faut alors repérer les situations de travail les mettant en œuvre. La situation de travail est définie par le lieu (chantier, bateau...), un poste de travail (maintenance...) et des tâches associées (préparation de peinture, traitement de surface, nettoyage...).

Il faut prendre en considération :

- ➔ Le milieu dans lequel les produits sont utilisés (clos, aéré naturellement, ventilation mécanique).
- ➔ Le procédé d'utilisation des produits (trempage, pulvérisation, transvasement...).
- ➔ La fréquence d'utilisation des produits (travaux occasionnels ou habituels).
- ➔ Les protections collectives ou individuelles existantes ou non.

Les niveaux de risque sont obtenus en combinant les critères de danger (peu dangereux à très dangereux) et les critères d'exposition obtenus à partir des informations recueillies lors des phases d'identification (fréquence d'utilisation faible à forte, exposition dans un milieu ventilé à un milieu clos).

Exemple d'évaluation du niveau de risque de deux produits chimiques :

	Produit 1	Produit 2
Danger	corrosif	très inflammable
Milieu d'utilisation	extérieur	intérieur
Application	pinceau	pulvérisateur
Fréquence d'utilisation	1 / mois	1 / semaine
Protection collective	zone de travail dédiée	aucune
Protection individuelle	gants, lunettes	aucune
NIVEAU DE RISQUE	FAIBLE	ÉLEVÉ

3. PRÉVENIR LE RISQUE : COMMENT FAIRE ?

Les agents chimiques dangereux peuvent causer des dommages immédiats (brûlure, intoxication aiguë, etc.) ou des dommages différés (cancer) pour la santé. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des actions de prévention contre le risque chimique afin de réduire voire supprimer, les conséquences sur la santé.

Agir sur le danger (produit chimique)

- ➔ Supprimer le produit chimique dangereux, si cela est possible.
- ➔ Remplacer le produit chimique dangereux par un produit qui ne l'est pas ou qui l'est moins.
- ➔ Limiter le contact avec le produit chimique dangereux (travail en système clos, mécaniser les procédés : transfert du produit par tuyauterie, etc.)

Agir sur la situation de travail

- ➔ Etablir des mesures organisationnelles (limiter les stocks, limiter le nombre de salariés exposés, etc.).
- ➔ Mettre en place des mesures de protection collective : ventilation ou aspiration au poste, etc.
- ➔ Mettre à disposition des équipements de protection individuelle adaptés : protections respiratoires, gants, lunettes.

Agir sur l'opérateur

Les opérateurs exposés doivent être informés et formés sur les risques et les mesures de prévention, les consignes d'utilisation des protections collectives et individuelles, les règles d'hygiène et les conduites à tenir en cas d'urgence.

« La prévention du risque chimique doit faire partie de la démarche d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise et doit donc, être intégrée au Document Unique. »

L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE !

Le système européen de classification, d'emballage et d'étiquetage des produits a évolué conformément au règlement CLP (CE n° 1272/2008 « classification, labelling and packaging »). Ce nouveau système impose, entre autre, une modification des pictogrammes de dangers (voir ci-contre).



Pour plus d'infos :
<http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/classification-produits.html>

INFLAMMABILITÉ



Produit pouvant s'enflammer



Produit comburant pouvant provoquer ou aggraver un incendie



Produit explosif sous l'effet d'une flamme, d'une étincelle

TOXICITÉ



Produit qui empoisonne à forte dose, qui est irritant, qui peut provoquer des allergies cutanées ou de la somnolence



Produit qui empoisonne rapidement même à faible dose

Produit cancérigène, reprotoxique, mutagène, provoquant des effets graves sur les poumons ou le système nerveux



AUTRES EFFETS...



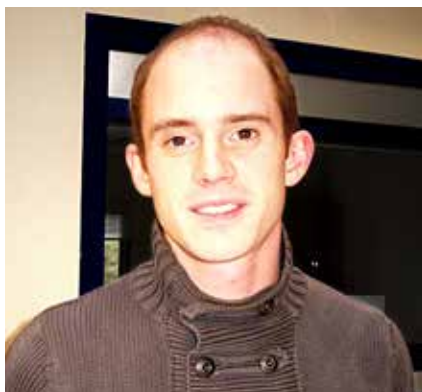
Gaz sous pression dans une bouteille (risque d'explosion ou de brûlure par le froid)



Produit qui provoque des effets néfastes sur les organismes aquatiques

Produit corrosif comme les acides et les bases qui rongent les métaux mais aussi la peau et/ou les yeux





Olivier CONAN

Responsable Qualité du site de Riec-sur-Bélon des Etablissements Thaéron (29)

Quels types de produits chimiques utilisez-vous dans l'entreprise ?

Les produits chimiques utilisés sont de deux types :

- les produits utilisés par l'ensemble du personnel pour nettoyer les salles de pause, les vestiaires et les sanitaires ;
- les produits utilisés par le personnel de maintenance pour entretenir l'outil de production.

Il s'agit de produits à base bio végétale, dégrissant, dégraissant (volatile ou non) ; nous utilisons aussi des produits à base chimique, des dégraissants, des dégrissants, des lubrifiants. Les dégraissants sont utilisés pour le rouage des tapis et les chariots automoteurs.

Assurez vous l'entretien des bateaux ?

Non, l'entretien des bateaux est réalisé par un prestataire ; nous n'assurons pas non plus la peinture des locaux.

Quels sont les postes de travail concernés ?

Le personnel de maintenance est amené à travailler sur toutes les machines de l'entreprise et à utiliser des produits chimiques. Le personnel de production ne désinfecte pas le milieu de travail. Les opérations de nettoyage consistent en un rinçage à l'eau des tapis de tri, des sols et des postes de conditionnement. Les bassins sont rincés quotidiennement afin d'évacuer les vases et autres débris de coquillages qui ont pu s'accumuler. Pour éliminer les algues, le personnel de marée utilise un jet à haute pression. Pour les opérations de nettoyage/désinfection qui nécessitent l'utilisation de produits chimiques, nous faisons appel à une société de nettoyage qui apporte les produits et les récupère après usage. Aucun de ces produits n'est stocké sur site. Ce nettoyage a lieu lorsque le personnel de production a quitté les locaux de production.

Le personnel a-t-il accès à des produits corrosifs ?

Non, ces produits sont récupérés par la société de nettoyage après la prestation qui

a lieu en dehors des heures de travail du personnel de conditionnement.

Quel est le mode opératoire mis en place lors de ces interventions ?

Les produits chimiques utilisés par le personnel de la société Thaéron sont des produits de nettoyage des sanitaires et vestiaires (désinfectant, détergeant, désodorisant). Il s'agit de produits prêts à l'emploi et ne présentant que peu de risque pour l'utilisateur. Néanmoins, partout où ces produits peuvent être stockés, se trouvent les fiches de données de sécurité des produits en question. Les produits chimiques utilisés par le personnel de maintenance sont tous stockés dans un local fermé à clé dans lequel se trouve également les fiches de données de sécurité de ces produits ainsi que les équipements de protection individuelle nécessaires à leur utilisation.

Quels sont les Équipements de Protection Individuelle (EPI) mis à disposition ?

Nous mettons à disposition :

- des gants de protection en nitrile ;
- des lunettes-masque de protection étanches ;
- des masques de protection des voies respiratoires.

Les EPI sont stockés à proximité directe des locaux de stockage des produits chimiques.

Les opérateurs ont-ils été formés ?

On distingue le personnel de maintenance qui est formé directement par le fournisseur des produits et les autres salariés qui sont formés par leur supérieur. Dans les deux cas, la formation porte d'une part sur les consignes de sécurité à observer lors du stockage et de l'utilisation des produits chimiques et d'autre part sur l'optimisation de l'application des produits pour qu'ils soient le plus efficace possible.

En tant que chargé de sécurité, quel est votre avis sur l'utilisation des produits chimiques ?

Nous essayons de diminuer au maximum l'utilisation de produits chimiques dans l'entreprise. Au final, seulement deux de nos salariés sont amenés à utiliser des produits dont le risque peut être élevé et l'utilisation de ces produits reste ponctuelle même pour eux. Faire appel à une société extérieure pour le nettoyage des espaces de travail permet d'obtenir un résultat en matière de propreté mais également une sécurité. Trop souvent, l'étape de nettoyage n'est pas considérée comme une étape de travail à part entière. Le personnel veut s'en débarrasser rapidement et c'est là qu'arrivent les accidents.

Quel type d'accidents avez-vous eu ?

Je n'ai pas d'exemple concret à donner mais tous les types d'accident sont possibles quand on travaille dans la précipitation.

Comment pourrait-on mieux prévenir le risque ?

Le but est de remplacer les produits les plus nocifs par des produits qui le sont moins tout en gardant l'efficacité.

Quelle est la démarche de l'entreprise ?

Nous utilisons des tableaux d'évaluation des risques chimiques (un pour l'entretien des machines, un pour le nettoyage des sanitaires) qui nous permettent de hiérarchiser le risque chimique. Nous savons sur quel produit agir en priorité. Ce tableau est mis à disposition du personnel. Il mentionne aussi le nom des personnes habilitées à les utiliser.

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

De manière générale, les consignes sont assez bien respectées même si parfois il est nécessaire de rappeler au personnel qu'après utilisation, les produits doivent retourner dans leurs locaux de stockage...

Y a-t-il un plan de lutte contre les animaux nuisibles ?

Nous faisons appel à un prestataire pour lutter contre les nuisibles. C'est cette société qui gère la pose de piège et le remplacement des appâts.

Conception

IMP

Lucas Le Sauce - 02 97 35 04 30

MSA D'ARMORIQUE

> Site des Côtes d'Armor

Daniel Departout - 02 96 78 88 58

> Site du Finistère

Morgane Lesven - 02 98 85 79 31

MSA DES PORTES DE BRETAGNE

> Site d'Ille et Vilaine

Gwenaëlle Guillet - 02 99 01 82 55

> Site du Morbihan

Stéphanie Guillo - 02 97 46 52 52

COMITÉS RÉGIONAUX CONCHYLICOLES

> CRC Bretagne sud

Alain Dréano - 02 97 24 00 24

> CRC Bretagne nord

Florence Madec - 02 98 88 13 33

Contact

Vos questions et vos remarques :
contact@cultureprevention.fr

Maquette, mise en page, photos

IMP

Lucas Le Sauce - 02 97 35 04 30

Impression

Imprimerie Ollivier

Tirage : 1000 exemplaires